

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le six mars, à dix huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel GUERBER, Maire.

Présents : Messieurs M. GUERBER, J.-M. FRANCOIS, B. HAEGELI, R. LAVOINE, T. VIEILLOT et Mesdames N. LOISIL, S. ROUQUETTE, C.-L. CHASTANIER, M. GUY, M. DUFFAUD.

Absent excusé : P.Y. RENAUD

Secrétaire de séance : N.LOISIL

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2009.

1) Fonds Départemental d'Equipement 2009/2011 :

Monsieur le Maire propose de déposer au Fond Départemental d'Equipement les fiches d'actions suivantes :

- 2009 Reconstruction du Rempart Sud effondré sur la base d'un montant de travaux de 103 169.00€ H.T.
- 2010 Réfection de la Toiture du Château sur la base d'un montant de travaux de 89 931.55€ H.T.
- 2011 Réaménagement intérieur du Château et des accès, le montant des travaux sera précisé ultérieurement.

Vote à l'unanimité.

2) Délibération forêt communale :

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la délibération des communes forestières en faveur de la défense du régime forestier et de l'Office National des Forêts.

Vote à l'unanimité.

3) Licence taxi :

Par courrier du 24 février 2009 les services de la Préfecture, bureau de la réglementation et des polices administratives, nous ont informés de l'avis consultatif défavorable de la commission départementale réunie le 27 janvier 2009 concernant le stationnement de taxi sollicité par Mr KOWALCZAK- MAS, laquelle considère un seuil de rentabilité insuffisant.

Le conseil municipal après délibération confirme l'autorisation de stationnement de taxi au profit de l'EARL «Taxi Raphaël » évoqué lors de la séance du 20 février 2009

Vote à l'unanimité.

4) Questions diverses :

- Site Internet : B. HAEGELI, chargé de la Communication, présente au Conseil municipal le site Internet de la Mairie de Lussan qui vient d'être mis en ligne.
L'adresse du site est : <http://www.mairie-lussan.fr>

La séance est levée à 19 heures 30.